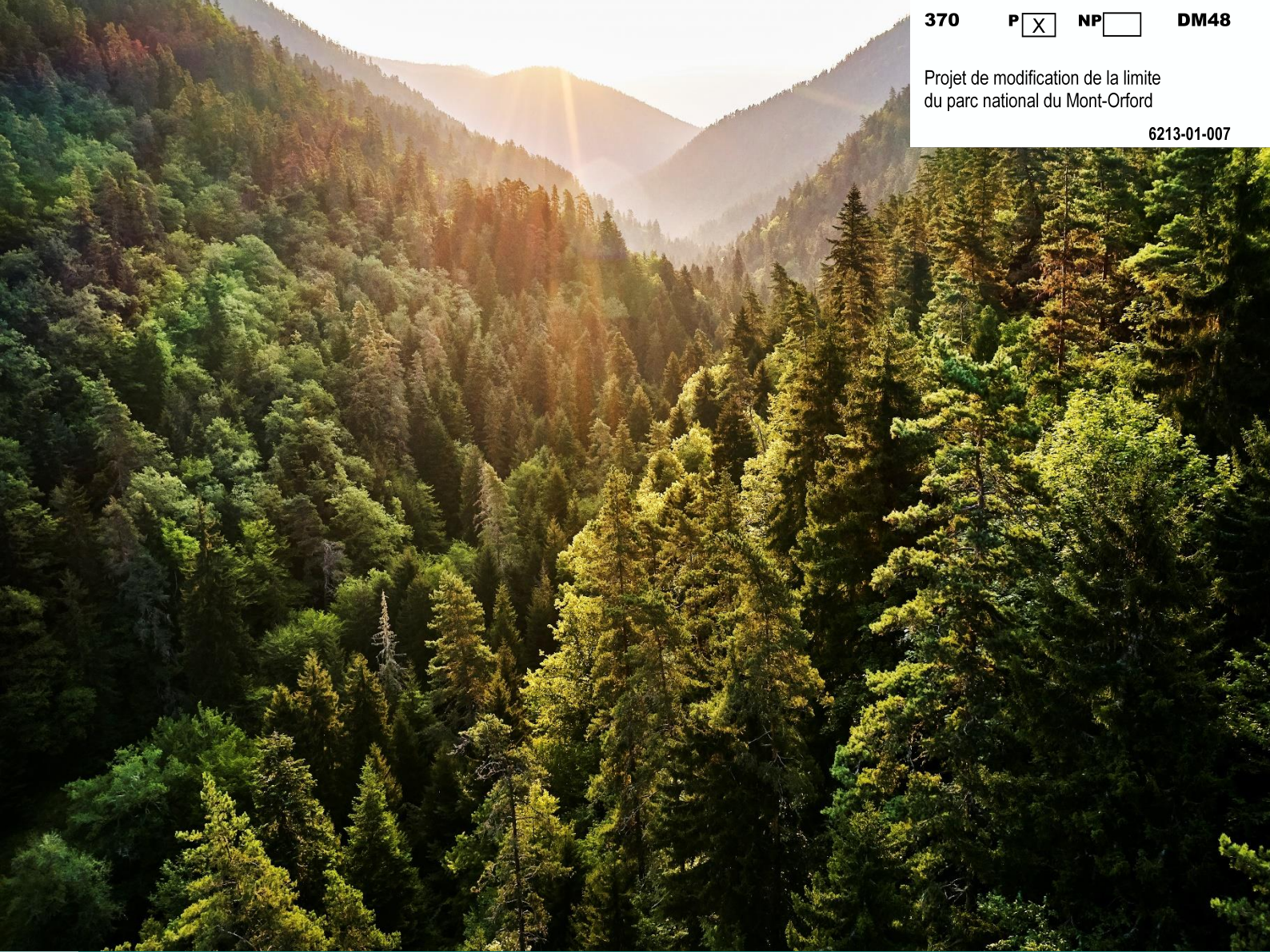




Mesures de mitigation en vue de protéger le parc du Mont-Orford et la connectivité du territoire

Mémoire déposé dans le cadre du projet de modification de la limite du parc
national du Mont-Orford

M. Gabriel Dubé, étudiant dans le programme technique en environnement, hygiène et sécurité au travail au
Cégep de Sherbrooke

Mme Isabelle Tétrault, bachelière spécialisée en géographie environnementale & étudiante en technique en
environnement, hygiène et sécurité au travail au Cégep de Sherbrooke

Date de dépôt : 30 mars 2023

Avant-propos

Au Québec, la fragmentation du territoire augmente et les parcelles de couverts forestiers diminuent au fil des ans, notamment en raison de l'étalement urbain. La construction de nouvelles routes ou de nouveaux projets immobiliers morcelle le territoire et fragilise la connectivité entre les milieux naturels. La biodiversité s'en trouve fortement affectée. La venue des changements climatiques exacerbe ce phénomène (Conservation de la nature Canada, 2023).

Selon le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), en mai 2021, l'équipe dénombrait déjà 18 espèces animales disparues au pays. Sans compter les effets collatéraux sur les écosystèmes et les espèces interdépendantes (Historica Canada, 2023). Des 31 espèces à statut précaire recensées sur le territoire visé par le projet d'agrandissement du Mont-Orford, le déclin de quatre espèces aviaires serait en partie attribuable au mauvais état des espaces forestiers québécois. Notamment, en raison de certaines activités anthropiques comme la sylviculture et la fragmentation du territoire (Gouvernement du Québec, 2022), mais aussi en raison de perturbations naturelles comme les feux (Gouvernement du Québec, 2023), les intempéries, l'apparition de nouvelles maladies et la diminution du couvert neigeux protégeant les racines des arbres (Pion, 2023). La préservation des corridors écologiques devient donc vitale pour préserver à la fois les écosystèmes et les espèces vivant sur le territoire. Mais aussi pour leur donner une chance de se régénérer (Pion, 2023).

Conséquemment, nous croyons que le projet d'agrandissement de la limite du Mont-Orford est essentiel à la conservation du patrimoine naturel du sud du Québec et de la diversité génétique (Guepe, 2020). Cela dit, nous sommes aussi d'avis qu'il devrait s'inscrire dans une réflexion plus vaste de la gestion du territoire. C'est dans cet état d'esprit que nous voulons déposer ce mémoire.

Efforts de conservation à l'intérieur du parc

Bien que la modification du plan de zonage telle que proposée n'inclue pas de zone de préservation extrême, le pourcentage de parcelle de type préservation est tout de même significatif et aucune zone de récréation intensive n'est prévue dans la mouture actuelle.

Néanmoins, les délimitations envisagées pour les zones d'ambiance et de services morcellent les zones de préservation prévues. Il serait pertinent que dans les efforts déployés en vue de trouver le meilleur positionnement des infrastructures, une attention particulière soit portée pour maintenir la connectivité avec les zones de préservation du parc ainsi que les propriétés limitrophes présentant des caractéristiques écologiques significatives (couvert forestier dense, espèces à statut, écosystèmes forestiers exceptionnels). Cet exercice serait d'autant plus pertinent dans la portion plus rétrécie de la nouvelle limite du parc, soit juste au-dessus du lac Fraser et du Milieu naturel de conservation volontaire du lac Brampton - Baie Gagnon (partie Charland). De plus, la localisation des zones d'ambiance et de service devrait tenir compte des distances de fuite, soit : « la distance à laquelle un animal commencera à fuir une menace se rapprochant, comme un promeneur » (Bentrup, 2008).

Par ailleurs, lorsque ces nouveaux éléments seront ajoutés au parc, les organismes de conservation pourraient être impliqués dans l'analyse des déplacements de la faune et faire des recommandations si une infrastructure les compromet. À cet égard, il serait pertinent de réaliser des relevés fauniques aux endroits où les zones d'ambiance et de service côtoient les milieux humides et hydriques. À titre d'exemple, des relevés aviaires pourraient être réalisés dans l'Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du Milieu naturel de conservation volontaire du lac Brampton - Baie Gagnon (partie Charland). Par ailleurs, il serait aussi pertinent de réaliser des relevés herpétofauniques dans le cours d'eau Desautels ou la partie complètement

au sud de la parcelle nord de l'agrandissement.

Mesures de mitigation en périphérie du parc

De nombreux efforts de conservation ont été déployés par divers acteurs du milieu (organismes de conservation, propriétaires terriens, entreprises soucieuses de l'environnement, etc.), afin de protéger la chaîne des Montagnes-Vertes et l'écorégion des Appalaches nordiques, dont le Mont-Orford fait partie (Two Countries, One Forest, 2019). Divers moyens sont utilisés (réserve naturelle, servitude de conservation, etc.), mais ceux-ci nécessitent des investissements financiers majeurs et leur réalisation s'échelonne parfois sur plusieurs années. À cet égard, on dénombre 15 aires protégées dans le secteur entourant l'agrandissement, dont huit partageant une frontière limitrophe avec le parc. Cela dit, ces espaces sont de grandeurs variables et sont disposés de façon discontinue autour du parc. Il serait donc avisé d'incorporer une zone tampon autour du parc, y compris pour la partie déjà existante. La largeur idéale devrait tenir compte entre autres des espèces fauniques occupant le territoire. Par ailleurs, en vertu du *Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État* : « une lisière boisée d'au moins 60 m de largeur doit être conservée autour [d'un] parc national » (Gouvernement du Québec, 2022).

En l'occurrence, la municipalité régionale de comté (MRC) du Val Saint-François réalisait dernièrement une consultation publique en vue de cartographier les territoires incompatibles avec l'activité minière. Considérant que le parc serait exclu de facto de ce type d'activités, la zone périphérique quant à elle pourrait être ajoutée à cette cartographie. Cette zone pourrait également faire l'objet d'une modification des schémas d'aménagement. Autrement dit, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pourrait suggérer l'ajout d'une zone tampon autour du parc auprès des deux MRC concernées, soit Val-Saint-François et Memphrémagog. Par ailleurs, en vertu de la *Loi sur les parcs*, la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*, une distance minimale de 100 m devrait être maintenue entre l'aire d'exploitation d'une sablière et les limites d'un parc national ou d'un habitat identifié pour une espèce à statut précaire (Gouvernement du Québec, 2022). Cela ne nécessiterait aucun investissement financier majeur et participerait aux efforts de conservation du parc.

Comité du bon voisinage

À ce jour, le projet dispose d'une Table d'harmonisation et d'une Table estrienne sur les espèces exotiques envahissantes regroupant les acteurs et les décideurs de la périphérie du parc. De plus, des efforts sont déployés en collaboration avec Corridor appalachiens afin d'impliquer les propriétaires voisins dans les efforts de conservation (Gouvernement du Québec, 2022). Certaines associations de propriétaires ont également été rencontrées de façon ciblée. Par ailleurs, dans le cadre de son plan éducatif, la Sépaq entend mobiliser les voisins du parc.

Cela dit, lors des rencontres de consultation tenues les 14 et 15 février derniers, certains propriétaires limitrophes regrettaient de ne pas pouvoir disposer d'un moyen spécifique (ex : ligne téléphonique) pour discuter des enjeux rencontrés au quotidien, notamment avec les usagers du parc. Il serait peut-être bénéfique pour chacune des parties de mettre en place un comité du bon voisinage avec les propriétaires limitrophes. Les rencontres pourraient porter sur les enjeux rencontrés. Particulièrement à la suite de l'annexion des nouvelles parcelles. Cela pourrait aussi permettre d'échanger sur des solutions envisagées par d'autres propriétaires ou des idées que le parc pourrait mettre en place pour faciliter la cohabitation.

Bibliographie

- Bentrup, G. (2008). *Zones tampons de conservation : lignes directrices pour l'aménagement de zones tampons, de corridors boisés et*. Récupéré sur National Agroforestry Center: https://www.fs.usda.gov/nac/buffers/docs/GTR-SRS-109_French.pdf
- Conservation de la nature Canada. (2023). *Connectivité et changements climatiques - Le Fonds vert à la rescousse des corridors écologiques*. Récupéré sur Conservation de la nature Canada: <https://www.natureconservancy.ca/fr/nous-trouver/quebec/notre-travail/connectivite-et-changements.html>
- Gouvernement du Québec. (2022, Octobre 1er). *A-18.1, r. 0.01 - Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État*. Récupéré sur Légis Québec: <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/A-18.1,%20r.%200.01?&cible=&fbclid=IwAR3YLXGeUitPctW36pTFsPfKlh3JJ8Vamw2i10jnn5VFbTnEv-w9OZz5Qs8>
- Gouvernement du Québec. (2022). *Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford - Document d'information*. Récupéré sur Bureau d'audiences publiques sur l'environnement: file:///C:/Users/isate/Documents/1.%20COURS/6.%20Cours%20HIVER%202023/Gestion%20environnementale/BAPE/PR3_Document_Information_Mont-Orford_Final.pdf
- Gouvernement du Québec. (2022). *Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford - État des connaissances*. Récupéré sur Bureau d'audiences publiques sur l'environnement: file:///C:/Users/isate/Documents/1.%20COURS/6.%20Cours%20HIVER%202023/Gestion%20environnementale/BAPE/PR3.1_Etat_des_connaissances_Mont-Orford_Final.pdf
- Gouvernement du Québec. (2023). *Chiffres-clés du Québec forestier Édition 2023*. Récupéré sur Statistiques forestières: <https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/chiffres-cles.pdf>
- Guepe. (2020, 1 28). *Connectivité versus fragmentation*. Récupéré sur Guepe: <https://www.guepe.qc.ca/blogs/connectivite-versus-fragmentation>
- Historica Canada. (2023). *Espèces animales disparues au Canada*. Récupéré sur L'Encyclopédie canadienne: <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/especes-animales-disparues-au-canada>
- Pion, I. (2023). Les défis au parc national du Mont-Orford. *La Tribune*, 10.
- Two Countries, One Forest. (2019). *The Northern Appalachian-Acadian-Wabanaki Ecoregion*. Récupéré sur Two Countries, One Forest: <https://2c1forest.org/ecoregion/>